




Informations de base	
<p><b>2000/0335(CNS)</b></p> <p>CNS - Procédure de consultation Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Politique agricole commune (PAC): régimes de soutien direct</p> <p>Modification Règlement (EC) No 1259/1999 <a href="#">1998/0113(CNS)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles 3.45.08 Environnement des entreprises, réduction des charges administratives</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural		GRAEFE ZU BARINGDORF Friedrich-Wilhelm (V/ALE)	24/01/2001
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>	
	Agriculture et pêche	2360	2001-06-19	
	Agriculture et pêche	2322	2000-12-19	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Agriculture et développement rural			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/12/2000	Publication de la proposition législative	COM(2000)0841 	Résumé
19/12/2000	Débat au Conseil		
15/01/2001	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		

28/05/2001	Vote en commission		Résumé
28/05/2001	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A5-0184/2001</a>	
14/06/2001	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0360/2001</a>	Résumé
14/06/2001	Débat en plénière		
19/06/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/06/2001	Fin de la procédure au Parlement		
27/06/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/0335(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 1259/1999 <a href="#">1998/0113(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/5/14206

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A5-0184/2001</a>	28/05/2001	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T5-0360/2001</a> JO C 053 28.02.2002, p. 0253-0413 E	14/06/2001	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2000)0841  JO C 120 24.04.2001, p. 0146 E	15/12/2000	<a href="#">Résumé</a>	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Politique agricole commune (PAC): régimes de soutien direct

2000/0335(CNS) - 19/06/2001 - Acte final

OBJECTIF : simplifier les procédures administratives pour les agriculteurs qui reçoivent annuellement des aides directes d'un faible montant. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 1244/2001/CE du Conseil modifiant le règlement 1259/1999/CE établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune. CONTENU : le Conseil a adopté à l'unanimité un règlement modifiant les règles communes existant pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune (régime "petits agriculteurs"). Le règlement vise la réduction de la charge administrative pour les agriculteurs ainsi que pour les administrations nationales et communautaire, par le biais de l'application volontaire d'un régime simplifié pour le paiement de certaines aides directes aux agriculteurs recevant de faibles montants à ce titre (maximum 1250 euros par an). Le régime sera d'application pendant une période d'essai allant de 2002 à 2005. À cet égard, le Conseil a pris acte d'une déclaration de la Commission, à inscrire au procès-verbal, concernant la réduction du taux de contrôle que les États membres doivent appliquer à la population statistique des petits producteurs (3 %), ainsi que d'une déclaration de la délégation luxembourgeoise relative à la nécessité de poursuivre les travaux dans le domaine de la simplification afin de parvenir à des améliorations plus concrètes. ENTRÉE EN VIGUEUR : 04/07/2001.

## Politique agricole commune (PAC): régimes de soutien direct

2000/0335(CNS) - 15/12/2000 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 1259/1999/CE en vue d'établir un régime simplifié pour les agriculteurs recevant de faibles montants d'aides directes. CONTENU : afin de simplifier les procédures administratives pour les agriculteurs qui reçoivent annuellement des aides directes d'un faible montant en vertu des différents régimes de soutien de la PAC, la présente proposition de règlement prévoit que les États membres versent durant une période d'essai aux producteurs éligibles qui optent pour un régime simplifié un montant forfaitaire unique calculé à partir des paiements antérieurs qui ne peut dépasser un montant maximal annuel de 1000 EUR.

## Politique agricole commune (PAC): régimes de soutien direct

2000/0335(CNS) - 14/06/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Friedrich-Wilhelm GRAEFE ZU BARINGDORF (Verts/ALZ, D) sous réserve des amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Afin de soutenir les exploitations à faible revenu, affiliées au régime simplifié, le Parlement estime que les aides directes devraient être majorées de 20% à concurrence d'un montant annuel de 1 500 EUR maximum.